

Québec, le 20 août 2015

PAR COURRIEL :

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 11 août dernier afin d'obtenir le nombre de titulaires d'un emploi supérieur ayant une formation d'avocat ou de notaire et qui sont membres du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires au sein de la Commission municipale du Québec.

La Commission municipale du Québec compte huit titulaires d'un emploi supérieur ayant une formation d'avocat et qui sont membres du Barreau du Québec.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ

Céline Lahaie, notaire